

Zoom sur ... le Raton laveur



Du Raton laveur sur la Loire ??? Et oui ! Bien qu'originaire du continent américain, le Raton laveur a été introduit en Europe dans des élevages pour sa fourrure, des zoos mais aussi dans les bases militaires américaines où l'espèce était une mascotte. Avec le retrait des soldats, les Rats laveur ont été relâchés dans la nature et l'espèce est aujourd'hui en expansion (notamment en Allemagne).

La Nièvre quant à elle se situe en limite d'aire de colonisation d'un foyer secondaire datant de la fin des années 70 et situé dans l'Allier et le Puy-de-Dôme. Celui-ci est probablement issu de quelques individus échappés d'un zoo.

Pouvant vivre en milieux forestiers, agricoles, humides, urbains, le Raton laveur, dont le poids peut atteindre 8 kg, a un régime omnivore et opportuniste composé, selon les saisons, de fruits, graminées, invertébrés, petits vertébrés, etc. Il est souvent solitaire mais peut former des groupes constitués d'une femelle et de ses petits. L'accouplement a lieu en janvier-février et la mise bas, de mai à août (2 à 8 petits par portée).

Le développement du Raton laveur sur le territoire est problématique puisqu'il peut prédateur les oiseaux nicheurs au sol comme l'Oedicnème criard ou les sternes, espèces protégées déjà durement touchées par les crues printanières de ces dernières années.

Sources : ONCFS, Fédération de chasse AURA, EEE Auvergne Rhône-Alpes



Attention ! Seuls les zoos habilités peuvent élever des Rats laveur. Aucun particulier ne peut en détenir légalement, même s'ils sont trop mignons !

Val de Loire Nivernais

Sites Natura 2000 n° FR 2600966 et FR 2612010



NATURA 2000 BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Gazette d'information Natura 2000

Numéro 6 / 2024

Édito



2024 a été une nouvelle année de transition pour les sites Natura 2000 «Val de Loire Nivernais», et ce, à plusieurs titres : changement de maîtrise d'ouvrage, renouvellement du marché triennal d'animation Natura 2000, dépôt d'un second

Projet agro-environnemental et climatique pour les nouveaux agriculteurs du territoire et ceux n'ayant pas encore renouvelé leurs Mesures agro-environnementales et climatiques engagées en 2015 et 2016.

Le Pays Val de Loire Nivernais s'est porté candidat auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour assurer la maîtrise d'ouvrage des sites Natura 2000 ligériens nivernais, notamment ceux du «Val de Loire Nivernais».

Le Pays assure ainsi les missions nécessaires au développement local du territoire, liées à l'attractivité, à l'alimentation, à la mobilité, à la santé, à la revitalisation de nos centres-bourgs et maintenant à la transition écologique.

Le Pays Val de Loire Nivernais souhaite désormais tisser un lien plus étroit entre les élus locaux et la politique Natura 2000, qui représente un atout supplémentaire pour la valorisation du patrimoine naturel et le développement de l'économie locale. Pour l'accompagner dans ce projet, le Pays a missionné le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne pour les trois prochaines années. Plusieurs grands chantiers seront ouverts dont l'actualisation du document d'objectif et de la cartographie des habitats naturels et le suivi de l'état de conservation des pelouses ligériennes.

Ces dernières, représentant un fort enjeu écologique sur les deux sites Natura 2000, font l'objet d'un important travail mené par le Conservatoire de Bourgogne en lien avec les agriculteurs pour les préserver. C'est ce que nous vous invitons à découvrir dans ce nouveau numéro de la gazette ainsi qu'un exemple de travaux réalisés sur des boires (bras morts de la Loire) pour favoriser leur remise en eau.

Bonne lecture !

Éric GUYOT

Président du Pays Val de Loire Nivernais

Contacts pour en savoir plus



Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne - Antenne nivernaise
www.cen-bourgogne.fr

Thibaud WYON
13 rue Marguerite Monnot - 58300 Decize
Tél. 07 50 12 31 03
Mail : thibaud.wyon@cen-bourgogne.fr

Mailys FERRON
13 rue Marguerite Monnot - 58300 Decize
Tél. 07 77 91 14 62
Mail : mailys.ferron@cen-bourgogne.fr



Pays Val de Loire Nivernais
www.valdeloirenivernais.fr

Mani CAMBEFORT
25 rue Benoît Frachon - 58640 Varennes-Vauzelles
Tél. 03 86 21 20 69
Mail : contact@valdeloirenivernais.fr

Avec le soutien financier de :

Réalisation : Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
Impression : Graphi System - Décembre 2024 - 700 exemplaires
N° ISSN : 2606 - 4839



COFINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE



La Loire sur le site de Port des Bois, une mosaïque de milieux naturels
C. Najean - CEN Bourgogne

Natura 2000 est une politique européenne qui vise à préserver la biodiversité sur certains sites d'intérêt écologique, tout en prenant en compte les activités humaines.

Sur votre territoire, c'est la présence de milieux naturels ligériens à forte valeur patrimoniale ainsi que d'espèces protégées qui a justifié la désignation de sites Natura 2000. Cette gazette d'information vous permet de mieux connaître leur patrimoine naturel et de découvrir quelques actions-phares mises en œuvre pour le préserver.



Pelouse ligérienne sur l'île de Brain à Decize
C. Najean - CEN Bourgogne

Prairie humide de fauche sur la commune d'Avril-sur-Loire
M. Ferron - CEN Bourgogne

Les agriculteurs s'engagent pour la biodiversité sur le Val de Loire Nivernais

Agriculture et biodiversité sont fortement solidaires l'une de l'autre, à condition que les pratiques agricoles adoptées contribuent à l'utilisation durable des milieux naturels. Ainsi, le Conservatoire de Bourgogne a effectué en 2023 et 2024 de l'animation agricole pour proposer des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) aux agriculteurs exploitant des parcelles au sein des sites Natura 2000, et ce, afin de conserver les prairies et pelouses des bords de Loire.

Mais que sont les Mesures agro-environnementales et climatiques ?

Porté par des opérateurs locaux sous la coordination des services déconcentrés du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation en région, cet **outil d'animation agricole** permet, au sein de sites Natura 2000, de valoriser ou d'**accompagner le changement de pratiques favorables à la biodiversité**. Les exploitants agricoles volontaires s'engagent alors pour **cinq ans à respecter des cahiers des charges** visant à préserver des milieux naturels et des espèces sur des parcelles précises et parfois même à l'échelle de toute leur exploitation. Ces engagements (ou mesures) sont rémunérés par **des aides dans le cadre de la nouvelle Politique agricole commune**.

Des agriculteurs au rendez-vous pour cette campagne

Au total, ce sont **36 agriculteurs** qui ont joué le jeu sur cette campagne 2023-2027, certains renouvelant même leurs MAEC depuis plus de 20 ans ! **2500 ha de prairies et pelouses ligériennes sont ainsi préservés** par ce dispositif qui encourage leur gestion extensive.

Plusieurs mesures ont été proposées aux exploitants pouvant induire certaines contraintes parmi lesquelles la limitation ou l'absence de fertilisation azotée, la restriction du nombre d'animaux à l'année pouvant pâturer sur la parcelle pour limiter le piétinement, la fauche ou le pâturage tardifs, l'interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires, la réduction du travail du sol, et même la conversion de cultures en prairies. **Pour chaque parcelle, les mesures ont été discutées et choisies** en fonction des enjeux identifiés en termes de biodiversité et des besoins des agriculteurs.

L'implication des agriculteurs est déterminante pour la préservation des milieux naturels des bords de Loire et des espèces qui y sont associées. Saluons donc ceux qui se sont portés volontaires pour adapter leurs pratiques afin de sauvegarder la biodiversité !



Les prairies naturelles du territoire du Val de Loire Nivernais accueillent des oiseaux emblématiques du bocage, aujourd'hui menacés comme la Pie-grièche écorcheur (ici un mâle).
F. Croset



Les travaux de curage des boires ont été effectués en dehors des périodes de reproduction des oiseaux et de la faune aquatique afin de limiter l'impact sur la biodiversité.
T. Wyon - CEN Bourgogne



Petit nénuphar pelté
H. Chevalier - CEN Bourgogne

Afin de ne pas détruire de pieds de Petit nénuphar pelté lors des travaux, ces derniers ont été préalablement localisés au GPS. Ceci a permis de définir les secteurs sur lesquels les engins pouvaient circuler en limitant les risques. Certains pieds ont même été déplacés pour cela.

La vie foisonne à nouveau dans les boires de Port des Bois

En rive droite de la Loire, le site de Port des Bois chevauche les communes de Saint-Ouen-sur-Loire et Luthenay-Uxeloup sur près de 90 ha. Cet espace naturel pâturé, géré par le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, présente de forts enjeux écologiques avec ses pelouses sableuses ligériennes et son réseau de boires* ponctuellement connecté à la Loire.

Des boires en sursis

Au fil des grandes crues du fleuve et des dépôts de sédiments, mais aussi de l'accumulation de végétaux aquatiques morts, **les boires se sont progressivement comblées**. Leur alimentation par la nappe d'eau souterraine a permis jusqu'en 2018 de maintenir un niveau d'eau suffisant pour la vie aquatique mais, depuis, **des périodes de basses eaux voire d'assèchement menaçaient régulièrement la faune et la flore** de ces milieux naturels notamment le **Petit nénuphar pelté**, une espèce protégée en Bourgogne.

Des travaux pour redonner vie aux boires

En septembre 2022, une importante opération de **curage** a permis d'extraire 2000 m³ de sédiments sur deux boires afin de leur redonner de la profondeur et ainsi favoriser le maintien en leur sein d'une zone en eau toute l'année. Dès 2023, **l'impact positif des travaux s'est fait ressentir** : les boires sont restées en eau, et ce, même durant la sécheresse estivale, et 11 485 pieds de Petit nénuphar pelté ont été comptabilisés lors d'un suivi (contre 2617 avant intervention) !



Une des boires avant travaux
H. Chevalier - CEN Bourgogne



La même boire après travaux
H. Chevalier - CEN Bourgogne



Le site de Port des Bois
C. Najean - CEN Bourgogne

Attention, le site de Port des Bois est une propriété privée dont l'entrée est interdite au public.

* Boire : bras mort de la Loire, ponctuellement connecté au fleuve lors des crues

Ces travaux ont été financés par l'État, l'Europe et le propriétaire du site de Port des Bois, dans le cadre d'un Contrat Natura 2000 (équivalent d'une MAEC mais hors contexte agricole).

Les boires de Port des Bois ont donc à nouveau quelques belles années devant elles ainsi que leur biodiversité. La présence permanente de l'eau sera bien sûr favorable au Petit nénuphar pelté mais aussi aux poissons... dont sont friands les grands échassiers !